



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 2 FÉVRIER 2026 COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ EN DATE DU 14
JANVIER 2026 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES**

SESSION 2026

La rectrice,

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

VU l'arrêté en date du 16 septembre 2025 portant ouverture du registre des inscriptions aux certifications complémentaires dans certains secteurs disciplinaires – session 2026 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 14 janvier 2026 portant nomination du jury des certifications complémentaires – session 2026 ;

VU la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 fixant les modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 14 janvier 2026 précité est complété comme suit :

Membre du jury : • **Pour les arts**

Option Arts du cirque :

Monsieur Guillaume COUPECHOUX, IEN 1^{er} degré circonscription d'inspection de Clermont Terres Noires

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice d'académie

Signé

Virginie DUPONT